



DE VIVE VOIX vol.2 no.6

30 septembre 2014

NOS CONDITIONS DE TRAVAIL À VENIR : POUR UNE CONSULTATION DE L'AG

Par Denise Bilodeau, présidente du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Édouard-Montpetit; texte adapté par Michel Milot, président du SEECLG

Voici le temps de faire des RAR¹ de nous : solidaires des décisions prises lors du Regroupement cégep des 21 et 22 août dernier, nous présentons dans ces lignes le projet de Cahier des demandes sectorielles. Étant vos humbles représentants par ailleurs, nous apporterons, au regroupement cégep des 16 et 17 octobre, les modifications qui auront été signifiées en AG le [1^{er}] octobre.

Le comité de stratégie de la FNEEQ² a évalué l'intérêt de produire cette fois-ci un cahier constitué d'orientations très générales³. Tout un chacun y trouvera quelque chose puisque le cahier est issu des commentaires de membres des 46 cégeps que le comité de négo a visités l'hiver dernier. Les différentes propositions qui y sont colligées sont regroupées en cinq grands thèmes eux-mêmes subdivisés en de nombreux autres : 1) lutte contre la précarité, 2) la tâche et les ressources, 3) l'organisation du travail, 4) l'autonomie professionnelle, 5) la rémunération.

Le premier thème concerne la **lutte contre la précarité**. Un accent particulier est mis sur la formation continue (FC). Il faut dire que c'est toujours le champ laissé pour compte lors des négociations. Vous pourrez lire que le choix du comité, plutôt que d'exiger l'abolition du statut de chargé de cours au profit du seul statut de prof, est de proposer une intégration graduelle de la formation continue à l'enseignement régulier en comptabilisant la tâche en CI pour ceux et celles qui combinent l'enseignement dans les deux secteurs, qui enseignent dans un DEC à la FC ou encore qui sont à temps complet à la FC. Pour les autres qui ne seraient pas visés, il faudrait prévoir une rémunération supplémentaire pour l'encadrement des étudiants, les rattacher au département de leur discipline d'enseignement et leur donner accès aux banques de congés. Outre la question de la formation continue, pour les précaires, une proposition pour l'acquisition de la permanence après cinq ans a été ramenée du cahier de négo 2010-2015. Par ailleurs, les conditions de travail des précaires sont touchées via la clarification des ordres de priorité, les affichages, les détails de la mise sous contrat, la facilitation de l'accès à des congés.

Sous la rubrique **tâche et ressources à l'enseignement**, la proposition centrale vise à ce que le mode d'allocation soit rattaché aux paramètres de la CI, donc qu'il doive tenir compte de l'enseignement lui-même : prestation, encadrement, nombre de cours, nombre d'étudiants rencontrés. Cela peut inclure différents paramètres comme le fait de tenir compte du nombre d'étudiants/semaine (NES), des changements technologiques rapides dans certains secteurs, des modalités qu'on pourrait préciser. Évidemment, des

¹Traduction : responsable au regroupement.

²Ce comité est composé de deux membres de l'exécutif et des membres du comité de négociation et de mobilisation, incluant également la personne déléguée à la coordination du regroupement cégep.

³Aux dernières négociations, les demandes sectorielles avaient été formulées de façon très précise.

ressources sont demandées pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (EESH) en modifiant la CI pour leur prise en compte. [On demande que l']ajout de ressources pour la coordination des stages, pour la détermination des ressources enseignantes, [soit calculé] en faisant la lecture de l'effectif étudiant plus près des rentrées scolaires de l'automne et de l'hiver. Le document prévoit aussi des balises pour les activités de recherche afin qu'elles ne contreviennent pas à l'ordre de priorité. Ainsi en est-il aussi de la clarification des conditions de travail pour les profs participant à des activités internationales.

Sur **l'organisation du travail**, une demande est faite concernant la représentation syndicale de façon à ce qu'elle corresponde à 1 % des ETC [...]. Pour le [SEECLG], cela représenterait autour de [3,75] ETC, de quoi abattre plus de travail ! Des précisions sont demandées quant à la nomination par les syndicats, via les assemblées générales bien sûr, des profs siégeant sur des comités, conseils, commissions. D'autres demandes visent un meilleur encadrement de l'enseignement à distance, la prise en compte de la conciliation famille-travail-études, l'harmonisation des droits parentaux avec la loi, l'augmentation des ressources en perfectionnement qui ne l'ont pas été depuis 2005. Cela sans compter l'idée de rendre possible le report des vacances pour les personnes en congé d'invalidité et, plus largement dans ce domaine, une analyse de la problématique de la santé au travail. À cela s'ajoute des demandes explorant les modalités pour la retraite graduelle et les mécanismes de contrôle du double emploi.

À propos de **l'autonomie professionnelle**, il est important de clarifier le rôle des instances pédagogiques dans le processus décisionnel puisque les collèges ont la fâcheuse habitude de consulter largement, mais de prendre l'avis des assemblées générales comme un parmi d'autres et non comme la voix de l'ensemble qu'il représente. Par ailleurs, il faut s'assurer que seuls les profs, en tant que spécialistes de contenu, puissent agir dans la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), car actuellement ce travail est effectué par des personnes qui n'ont pas l'expertise disciplinaire visée par ces reconnaissances. Dans le même esprit, toute activité d'enseignement contribuant à l'acquisition d'un diplôme doit être réalisée par des profs, notamment dans les centres d'aide, à moins d'entente ponctuelle en CRT.

Concernant la **rémunération** pour les profs de cégep, nous souhaitons évidemment la suite des travaux sur la relativité salariale. Cela dit, une proposition du cahier cible l'amélioration de la rémunération pour les détenteurs des diplômes de maîtrise et de doctorat. Sont au nombre des propositions également, l'amélioration des conditions d'application de la [...] 27^e paie [et] l'application de la progression accélérée dans l'échelle salariale aux huit premiers échelons.

À travers ces demandes, plusieurs ne coûtent rien, notamment les demandes de précisions concernant les rôles des membres siégeant sur des comités, mais aussi la nécessité de recevoir, de la part des directions, les informations prévues à la convention collective sous forme électronique éditable, la modification des modalités de transmission de celles concernant la scolarité et le remplacement du terme «clientèle» par «effectif étudiant».

Cette présentation est bien sommaire : il est important de lire attentivement le projet de cahier des demandes sectorielles et de nous acheminer les éclaircissements souhaités. Nous vous invitons à en prendre connaissance dès maintenant, car en AG nous [présenterons très succinctement le cahier] [...], souhaitant plutôt entrer dans le vif des discussions en prenant un thème à la fois. Nous vous invitons à venir nous rencontrer au [F-202] ou à nous soumettre par courriel [ou via le groupe Facebook SEECLG en négociation 2015] toute question d'éclaircissement ou des modifications que vous souhaiteriez. [...].

Nous vous espérons nombreux à [l'Assemblée générale] le [1^{er}] octobre prochain.